

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018
DELIBERATION N° 10

L'an deux mil dix huit, le cinq avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le
06 avril 2018*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (à partir de 18h16), MM. NEYS (jusqu'à 23h20), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, LALANNE (à partir de 18h45), SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE (à partir de 21h00), MEYZENC, MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes LARRE, ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE jusqu'à 18h16, M. NEYS par M. SOROSTE à partir de 23h20, Mme LANGLOIS par M. ESCAPIL-INCHAUSPE, M. ARCOUET par M. SALDUCCI, M. LALANNE par M. ESMIEU jusqu'à 18h45, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE jusqu'à 21h00, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme CANDILLIER par M. UGALDE, Mme BELBARAKA par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par Mme DURRUTY.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Castel,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Label Ville et Pays d'art et d'histoire – Demande de financement auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour les actions 2018.

Par délibération du 8 février 2018, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine une subvention pour la mise en œuvre des actions proposées en 2018 au titre du label Ville et Pays d'art et d'histoire.

Pour mémoire, les actions envisagées en 2018, articulées autour de l'inauguration et d'ouverture du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, sont :

- un programme de médiation culturelle afin de répondre aux nombreux objectifs du label : étude et inventaire du patrimoine, médiation de l'architecture et du patrimoine auprès des habitants, du jeune public et des visiteurs, sensibilisation au cadre de vie et au développement durable, création d'outils de médiation et politique éditoriale, politique de mise en réseau... ;

- la conception et la diffusion d'une publication de la collection « Focus », dédiée aux architectes Jean et Joseph Soupre, dont la parution est prévue dans le cadre des Journées de l'Architecture ;
- des publications communes avec l'Office de tourisme : « Rendez-vous, l'agenda des patrimoines à Bayonne » trimestriel pour le programme de visites guidées, pauses patrimoine, manifestations patrimoniales, etc, à destination du grand public ; « Explorateur », à la rentrée scolaire 2018-2019, pour l'offre éducative en direction des établissements scolaires (enseignement primaire, secondaire et supérieur).

La Région Nouvelle-Aquitaine, dans son règlement d'intervention « Patrimoine et inventaire » adopté en octobre 2017, s'engage à « *accompagner les villes et pays d'art et d'histoire dans la valorisation et l'animation du patrimoine, au plus près des citoyens, grâce à leurs programmes annuels d'actions de sensibilisation, de médiation et d'éducation au patrimoine et à l'architecture* ».

Cet accompagnement peut se matérialiser par une aide financière d'un maximum de 15 000 €, sur des dépenses spécifiques telles que le coût du personnel gérant le label, les prestations extérieures d'intervenants, la communication sur les actions du label, la création d'expositions et d'outils de médiation.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine une subvention au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre des actions proposées en 2018 au titre du label Ville et Pays d'art et d'histoire et de l'autoriser à signer tous les documents afférents.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne